



Après une séparation, les femmes basculent plus souvent que les hommes dans la pauvreté en Bretagne et dans les Pays de la Loire

Chaque année, 3 % des couples résidant en Bretagne ou dans les Pays de la Loire se séparent. Si la perte financière induite au moment de la séparation est significative pour les deux ex-conjoints, elle est aussi fréquemment subie de manière inégalitaire. Suite à une rupture, les femmes sont plus souvent en situation de pauvreté (25 %) que les hommes (15 %). La majorité d'entre elles ne l'était pas avant la séparation. L'écart s'amplifie avec l'âge ou en cas de divorce. Cette baisse de niveau de vie plus marquée pour les femmes est principalement le reflet des inégalités salariales avant la séparation : elles subissent davantage la perte du bénéfice du salaire de l'ex-conjoint, qui bien souvent était le plus élevé. Les mécanismes redistributifs mis en place ne compensent pas totalement le choc financier. Lors de la séparation, les femmes déménagent plus que les hommes et se retrouvent plus souvent à la tête d'une famille monoparentale. Deux ans après, la situation financière des femmes s'améliore, même si leur taux de pauvreté reste supérieur à celui des hommes.

Martine Barré, Maëlle Fontaine, Jean-Marc Lardoux, Insee

Les parcours conjugaux prennent aujourd'hui des formes variées. De plus en plus de couples sont pacés ou vivent en union libre, même si le mariage reste la forme d'union la plus répandue. Si la première cohabitation en couple a lieu de plus en plus tard, les séparations sont néanmoins plus fréquentes depuis quelques décennies. En moyenne entre 2011 et 2017, 68 % des personnes majeures vivent en couple en Bretagne ou dans les Pays de la Loire. Chaque année, 45 000 couples de ces deux régions se séparent, soit 3 % d'entre eux. Les ruptures sont plus courantes pour les unions libres (11 % par an) que pour les Pacs (2 %) ou les mariages (1 %). Au-delà de l'impact psychologique, une rupture d'union peut entraîner des pertes matérielles ou financières, et faire basculer les personnes dans la pauvreté (*définitions*). Mesurer l'impact financier des séparations permet d'identifier les populations les plus fragilisées et de cibler les politiques publiques à mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

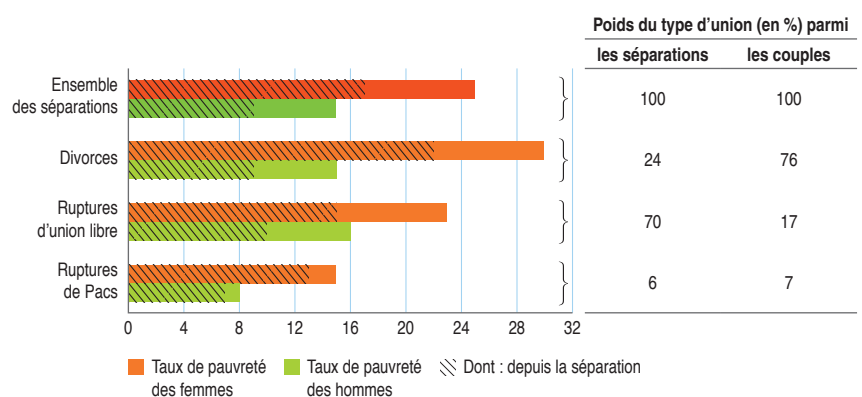
Les femmes basculent davantage dans la pauvreté lors d'une séparation

Après une séparation, 25 % des femmes sont pauvres, contre 15 % des hommes, sur la période de 2011 à 2017 (*figure 1*). Ces

proportions sont bien supérieures au taux de pauvreté des couples sur cette période, qui est de 6 %. La majorité des individus séparés n'était pas pauvre avant la rupture. Cette bascule dans la pauvreté lors de la séparation s'observe davantage parmi les

1 Les femmes plus exposées à la pauvreté lors d'une séparation

Taux de pauvreté suite à une séparation, par type d'union et sexe (en %)



Lecture : après une rupture d'union libre, 23 % des femmes sont en situation de pauvreté, dont 15 % ne l'étaient pas et 8 % l'étaient déjà avant la séparation. Les unions libres représentent 17 % des couples et 70 % des séparations.

Champ : individus majeurs ayant connu une séparation entre 2011 et 2017, en Bretagne ou dans les Pays de la Loire. Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP) 2011 à 2017, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi).

Mariés, pacsés ou en union libre, des profils différents

Entre 2011 et 2017, parmi les couples vivant en Bretagne ou dans les Pays de la Loire, 76 % sont mariés, 17 % vivent en union libre et 7 % sont pacsés. Ils présentent des caractéristiques socio-économiques différentes, ce qui participe à expliquer que le type d'union a un impact sur la perte financière. Tout d'abord, les couples en union libre sont en moyenne beaucoup plus jeunes que les autres. Ainsi, 22 % des personnes en union libre sont âgées de moins de 30 ans alors que seules 6 % ont 65 ans ou plus. Le Pacs concerne également davantage les jeunes : 16 % des personnes pacsées ont moins de 30 ans, tandis que 2 % ont au moins 65 ans. À l'inverse, une personne mariée sur trois est âgée d'au moins 65 ans alors qu'une sur cent a moins de 30 ans. L'âge moyen des personnes mariées est de 56 ans, contre 37 ans pour les personnes pacsées et 39 ans pour celles en union libre.

Les différences sont aussi notables sur le niveau de vie, par le double effet de l'âge et de la catégorie socio-professionnelle. Ainsi, 48 % des personnes pacsées appartiennent aux « cadres et professions intellectuelles supérieures » ou aux « professions intermédiaires », contre 37 % des personnes mariées et 28 % de celles en union libre. Finalement, le niveau de vie mensuel médian des couples pacsés (1 970 euros) est supérieur de 10 % à celui des couples mariés (1 800 euros) et de 18 % à celui des couples vivant en union libre (1 670 euros). En lien avec ce résultat, le taux de pauvreté est plus bas pour les personnes pacsées (3 %) que pour les personnes mariées (6 %) ou en union libre (9 %). Parmi les couples se séparant, 70 % vivaient en union libre, 24 % étaient mariés et 6 % étaient pacsés. L'âge moyen des personnes qui divorcent est de 45 ans, contre 38 ans pour les ruptures d'union libre et 37 ans pour les ruptures de Pacs. Cette surreprésentation des couples en union libre parmi les couples qui vont se séparer, participe à un taux de pauvreté plus élevé pour les couples qui vont rompre (12 %) que pour les autres (6 %). Néanmoins, quel que soit le type d'union préalable à la séparation, les couples qui vont se séparer sont en moyenne plus pauvres que leurs homologues poursuivant la relation.

femmes (17 %) que parmi les hommes (9 %), et ce, quel que soit le type d'union.

La différence entre hommes et femmes au regard de la pauvreté est la plus marquée en cas de divorce (*définitions*) : l'année de la séparation, 30 % des femmes sont pauvres contre 15 % des hommes. Les trois quarts d'entre elles ont basculé dans la pauvreté lors du divorce. À l'opposé, les personnes pacsées sont les moins fréquemment concernées par la pauvreté lors d'une rupture, en raison de leur profil socio-démographique particulier (*encadré 1*). Ainsi, 15 % des femmes ayant rompu un Pacs (*définitions*) sont pauvres, contre 8 % de leurs homologues masculins.

Sans forcément faire basculer les femmes dans la pauvreté, la séparation engendre tout au moins une baisse de niveau de vie (*définitions*) plus conséquente pour elles. L'année de la séparation, la perte de niveau de vie, mesurée au travers de l'évolution du niveau de vie médian avant et après la décohabitation, est de -16 % pour les femmes, contre -7 % pour les hommes, ce qui correspond respectivement à 260 euros et 110 euros par mois en euros courants. Ces baisses sont plus prononcées pour les femmes en union contractualisée. Ainsi, le niveau de vie médian des femmes divorcées diminue de 23 %, contre -3 % pour les hommes divorcés. Les ruptures de Pacs conduisent elles aussi à des situations monétaires plus dégradées pour les femmes (-17 %, contre -10 %). S'agissant des ruptures d'union libre, la perte financière est plus faible, mais, là aussi, avec un net écart entre femmes et hommes (respectivement -13 % et -7 %).

Plus la séparation intervient à un âge avancé, plus la perte de niveau de vie a lieu au

détriment des femmes. Ce constat reflète en grande partie les inégalités salariales persistantes tout au long du cycle de vie. Parmi les moins de 35 ans, les pertes financières, bien qu'élévées, sont de -15 % pour les femmes et de -8 % pour les hommes. Entre 35 et 44 ans, l'écart se creuse (-19 %, contre -10 %). Au-delà de 65 ans, l'écart culmine à 15 points (-24 %, contre -9 %). La baisse de niveau de vie liée à une séparation est moindre entre 45 et 54 ans : les femmes perdent 14 %, tandis que les hommes ne perdent quasiment rien (-1 %). Cette tranche d'âge correspond en effet à la fois à la deuxième partie de carrière, souvent plus rémunératrice, ainsi qu'à l'émancipation d'une partie des enfants.

La composition des revenus des femmes est fortement modifiée

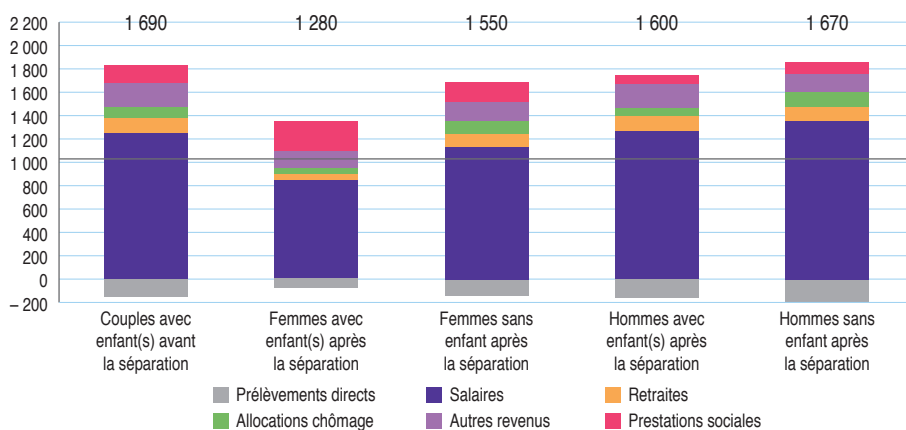
Au-delà de l'effet global sur le montant du revenu disponible (*définitions*) à la fin du mois, une séparation modifie également la composition détaillée du niveau de vie, si l'on suppose que l'ensemble des ressources du couple sont mutualisées avant la séparation.

Contrairement aux hommes, la diminution du niveau de vie des femmes résulte majoritairement d'un moindre poids des salaires dans le revenu disponible. En effet, le salaire représente en moyenne 1 020 euros dans le niveau de vie des femmes séparées comparé à 1 320 euros pour les hommes séparés, alors qu'il s'élevait à 1 300 euros par unité de consommation (UC) (*définitions*) dans le niveau de vie des couples. Les femmes, percevant plus fréquemment des salaires moindres, subissent davantage, à court terme, la perte du salaire de l'ex-conjoint. Au premier ordre, l'impact différencié d'une séparation sur le niveau de vie fait donc rejaillir les inégalités salariales.

Lorsque le couple qui se sépare a des enfants, l'écart de perte de niveau de vie entre femmes et hommes est plus marqué (*figure 2*). Le niveau de vie des femmes qui continuent à vivre avec des enfants (y compris les situations de résidence alternée) est amputé de 410 euros par mois en moyenne, contre 90 euros pour les hommes dans la même situation. Cette baisse de niveau de vie serait même plus forte sans l'effet des prestations sociales qui sont plus fréquemment perçues dès l'année suivant la rupture : aides au logement, prestations familiales, minima sociaux (incluant par exemple le revenu de

2 Nette perte de revenus liée aux salaires pour les femmes séparées : un reflet des inégalités salariales

Composition du niveau de vie des couples ayant des enfants avant la séparation, et de leur niveau de vie individuel après la séparation en présence ou non d'enfant(s) (en euros courants)



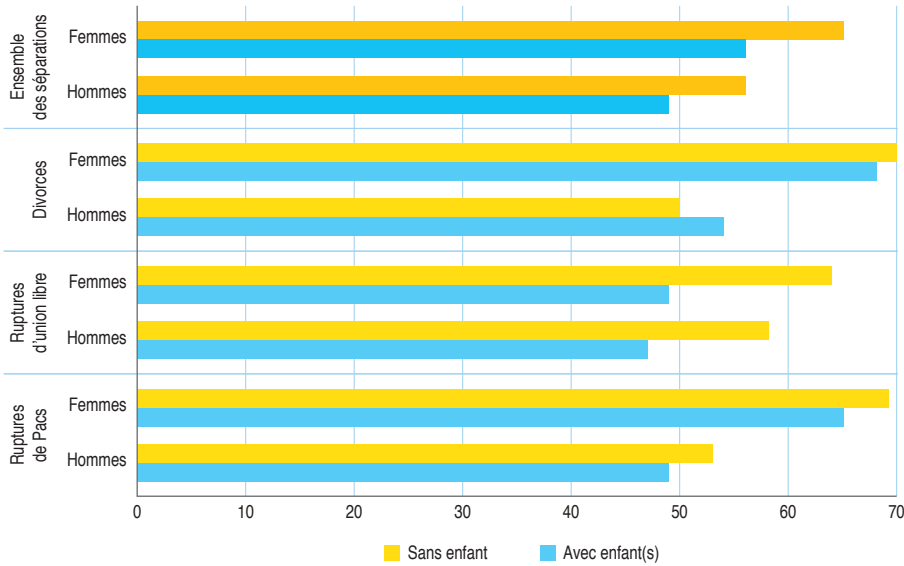
Note : le trait horizontal indique le seuil de pauvreté moyen sur la période. Avant la séparation, le niveau de vie est calculé sous l'hypothèse d'une mutualisation totale des ressources du ménage. Chaque composante du niveau de vie est ramenée au nombre d'unités de consommation du ménage pour l'année considérée.

Lecture : avant la séparation, les couples disposent en moyenne d'un niveau de vie de 1 690 euros par mois, dont 1 260 euros en salaires. Champ : individus majeurs ayant connu une séparation en présence d'enfant(s) entre 2011 et 2017, en Bretagne ou dans les Pays de la Loire.

Source : Insee, EDP 2011 à 2017, Filosofi.

3 Les femmes déménagent plus souvent que les hommes lors d'une séparation

Part d'individus déménageant lors d'une séparation, selon le type d'union, le sexe et la présence d'enfant(s) (en %)



Champ : individus majeurs ayant connu une séparation entre 2011 et 2017, en Bretagne ou dans les Pays de la Loire.
Source : Insee, EDP 2011 à 2017, Filosofi.

solidarité active parent isolé). Ainsi, pour les femmes vivant avec enfant(s) après la séparation, le montant moyen des prestations sociales par UC double presque, passant de 150 euros à 260 euros. Au contraire, pour les hommes vivant avec enfant(s) après la séparation, ce montant diminue, passant de 150 euros à 80 euros. Suite à la rupture, les femmes s'acquittent aussi de moins de prélèvements directs, notamment d'impôt sur le revenu. Néanmoins, ces mécanismes redistributifs ne compensent pas totalement la chute de niveau de vie de ces femmes. Pour les hommes séparés, vivre avec un ou plusieurs enfant(s) a un impact très limité sur le niveau de vie car la moindre présence de salaire est quasiment compensée par d'autres revenus ou transferts socio-fiscaux.

Juste après la séparation, les femmes déménagent plus souvent

Au moment de la rupture, 55 % des personnes se séparant changent de domicile. Les hommes déménagent moins souvent que les femmes : 52 %, contre 59 % (figure 3). Lorsque le couple n'a pas d'enfant, les déménagements sont encore plus fréquents (56 % des hommes et 65 % des femmes). En présence d'enfant(s) avant la rupture, l'écart entre les hommes et les femmes se réduit légèrement (respectivement 49 %, contre 56 %).

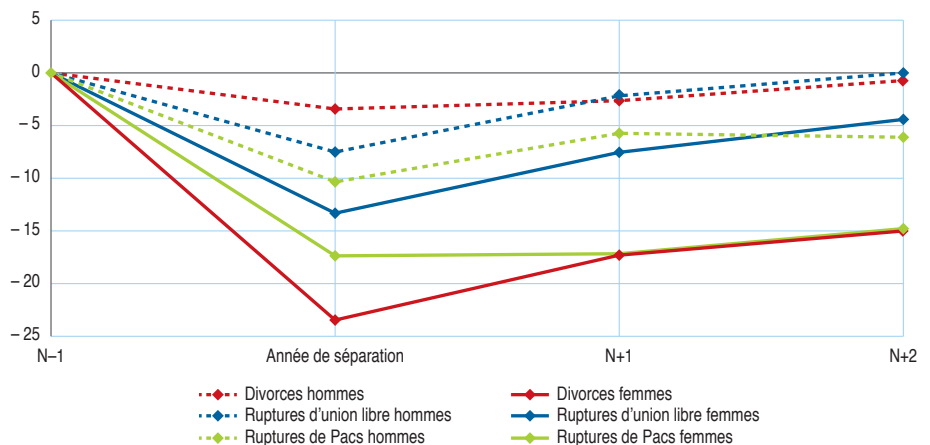
Lors de divorces ou de ruptures de Pacs, les écarts entre femmes et hommes sont nettement plus marqués qu'en moyenne : 68 % des femmes changent de logement, contre 53 % des hommes. En revanche pour les ruptures d'union libre, les comportements sont plus similaires. L'écart femmes-hommes est le plus prononcé lorsque le couple était propriétaire

de son logement, l'homme restant alors plus souvent dans l'ancien domicile du couple. Or, moins d'un couple sur deux en rupture d'union libre était propriétaire de son logement, contre deux couples sur trois pour les divorces et ruptures de Pacs.

Juste après la séparation, 40 % des femmes prennent la tête d'une famille monoparentale (définitions), contre 26 % des hommes. À l'inverse, les hommes vivent majoritairement seuls (46 %, contre 34 % des femmes). Plus d'une personne séparée sur six, quel que soit le sexe, vit au sein d'un ménage dit « complexe » (définitions). En effet, certaines personnes séparées vont s'installer, souvent de manière transitoire, chez des membres de leur famille ou des proches, ou en colocation.

4 La baisse de niveau de vie reste plus marquée pour les femmes, même deux ans après la séparation

Évolution du niveau de vie par rapport à l'année précédant la séparation (N-1), suivant le type d'union et le sexe (en %)



Champ : individus majeurs ayant connu une séparation entre 2011 et 2015, en Bretagne ou dans les Pays de la Loire.
Source : Insee, EDP 2011 à 2017, Filosofi.

Deux ans après la séparation, la situation financière des femmes s'améliore partiellement

Dans les deux années qui suivent la séparation, la perte de niveau de vie des femmes s'est réduite de moitié par rapport à l'année de la séparation alors que les hommes ont pratiquement retrouvé leur niveau de vie initial. Après deux ans, le niveau de vie médian des femmes séparées reste inférieur de 10 % au niveau de vie des hommes séparés, contre 13 % l'année de la rupture. Les écarts restent particulièrement marqués en cas de divorce (figure 4). En effet, les hommes divorcés retrouvent quasiment leur niveau de vie d'avant la séparation (-1 %), tandis que pour les femmes une perte de 15 % subsiste. L'écart est moindre pour les ruptures de Pacs : une perte de niveau de vie de 15 % demeure pour les femmes, contre 6 % pour les hommes. Les ruptures d'union libre génèrent moins d'inégalités de niveau de vie entre les sexes : au bout de deux ans, la perte est rattrapée pour les hommes et revient à -4 % pour les femmes.

De façon concomitante à ce regain de niveau de vie, le taux de pauvreté des femmes diminue de 8 points en deux ans (dont 7 points la première année), s'établissant à 17 %. Elles restent davantage touchées par la pauvreté que les hommes : 12 % des hommes séparés depuis deux ans sont pauvres, soit une baisse de 3 points. Les différences selon le type d'union préalable à la séparation, relevées dès l'année de la rupture, persistent. Le taux de pauvreté des femmes ayant divorcé (20 %) reste plus élevé que pour les femmes en rupture d'union libre (16 %) ou de Pacs (12 %). L'écart femmes-hommes vis-à-vis de la pauvreté reste aussi le plus ancré après un divorce. Ainsi 13 % des hommes divorcés sont pauvres deux ans après la séparation, contre 12 % des

Une baisse ponctuelle du niveau de vie en cas de veuvage en Bretagne comme dans les Pays de la Loire

Les séparations considérées dans cette étude n'incluent pas les veuvages, qui peuvent pourtant être à l'origine de situations financières délicates pour le conjoint survivant. L'année suivant le décès du conjoint, 17 % des femmes basculent dans la pauvreté, et viennent ainsi s'ajouter aux 4 % qui l'étaient déjà avant la perte du conjoint. Du côté des hommes, 6 % passent sous le seuil de pauvreté l'année du veuvage et s'ajoutent aux 2 % qui l'étaient déjà au préalable. Entre 2011 et 2017, l'homme décède le premier dans sept cas de veuvages sur dix. L'âge médian du veuvage est de 73 ans.

L'année du décès, le niveau de vie médian des veuves baisse de 9 %, tandis que celui des veufs augmente de 4 %. En effet, les pensions de retraite des hommes sont généralement supérieures à celles des femmes, en lien avec des rémunérations déjà plus élevées tout au long de leur carrière. L'année du décès, la taille du ménage diminuant, ces écarts de pension refont surface sous la forme de perte de niveau de vie pour les veuves, mais d'une hausse pour les veufs. Différence majeure avec les ruptures d'union, ce pic de pauvreté des femmes est ponctuel, le temps de la mise en place d'une pension de réversion ou d'une allocation (minimum vieillesse par exemple). Ainsi le niveau de vie médian des veuves remonte dès l'année suivante, rattrapant son niveau antérieur. Le taux de pauvreté des veuves se stabilise alors à 6 % (contre 3 % pour les veufs).

hommes ayant rompu une union libre et 7 % des hommes ayant rompu un Pacs.

Deux ans après la séparation, 33 % des femmes et 36 % des hommes vivent à nouveau en couple, avec ou sans enfant(s). *A contrario*, la part de personnes séparées vivant seules (25 % des femmes et 36 % des hommes) diminue nettement, ainsi que, dans une moindre mesure, les situations monoparentales. Moins d'une personne séparée sur dix vit dans un ménage dit « complexe ». La remise en couple d'une partie des personnes séparées, dans les deux années suivant la rupture, favorise la mutualisation des ressources et les économies d'échelle au sein du nouveau foyer, et concourt le plus souvent à l'augmentation du niveau de vie de l'ensemble des personnes du ménage. ■

Définitions

Le **revenu disponible** d'un ménage correspond à l'ensemble des revenus du ménage : revenus d'activité (nets des cotisations sociales), de remplacement (chômage, retraites), du patrimoine, transferts en provenance d'autres ménages (pensions alimentaires reçues ou versées), prestations sociales. Les prélèvements directs sont retranchés.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc par définition le même pour tous les individus d'un même ménage. Les UC sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au 1^{er} adulte du ménage,

0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population nationale, soit 1 063 euros par mois en 2018.

Le **divorce** est identifié par la déclaration fiscale de l'individu. Il peut donc ne pas avoir été prononcé officiellement.

La **rupture de Pacs** est identifiée avec les individus n'étant ni mariés ni passés alors qu'ils étaient passés l'année précédente.

L'**union libre** n'est pas identifiable en tant que telle dans les déclarations fiscales. L'état

d'union libre est reconstitué en combinant différentes informations de Filosofi (*sources et méthodologie*) : logement commun (repéré dans la taxe d'habitation), situation conjugale déclarée (célibataire, divorcé ou veuf), statut fiscal (déclarant principal ou conjoint). Afin d'exclure les situations de colocation ou de jeune adulte vivant encore au domicile parental, des hypothèses supplémentaires sont faites sur l'âge, le sexe, ou l'écart d'âge entre conjoints.

Une **famille monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfant(s) célibataire(s) et n'ayant pas d'enfant.

Un ménage est **complexe** s'il ne s'agit ni d'une personne seule, ni d'un couple avec ou sans enfant(s), ni d'une famille monoparentale.

Sources et méthodologie

Dans cette étude, des **échelles d'équivalence** alternatives ont été testées, notamment afin d'attribuer un nombre d'UC non nul au parent séparé ne vivant plus avec ses enfants après la séparation, afin de prendre en compte les coûts supplémentaires liés au fait de recevoir ses enfants, même une minorité du temps. Cette analyse confirme la robustesse des résultats présentés dans cette étude.

Les pensions alimentaires ne peuvent pas être analysées spécifiquement dans cette étude, étant donné que leur déclaration découle

d'un choix de rationalisation fiscale entre les ex-conjoints. Au niveau national, il est estimé que 28 % des parents séparés hébergeant leur(s) enfant(s) indiquent percevoir une pension alimentaire dans leur déclaration fiscale. Elle représente alors 11 % du niveau de vie du parent qui la reçoit.

L'**échantillon démographique permanent (EDP)** est un panel d'individus qui compile, pour environ 4 % de la population, des informations sociodémographiques issues de différentes sources, en particulier les données fiscales du **Fichier Localisé Social et Fiscal** (Filosofi) permettant de calculer le niveau de vie.

Pour assurer la robustesse statistique des résultats, six cohortes annuelles d'individus (années 2011 à 2017) sur les deux régions Bretagne et Pays de la Loire ont été concaténées. Les deux régions sont similaires du point de vue du phénomène étudié. Les séparations de l'année N sont identifiées par différence entre les situations N-1 et N. L'analyse en N+2 ne mobilise donc que 4 cohortes (celle de 2011 que l'on peut suivre jusqu'en 2014, etc.).

Les individus dans le champ de l'étude sont les couples avec un individu présent dans l'EDP, ayant connu une séparation entre 2011 et 2017, et qui habitent en Bretagne ou dans les Pays de la Loire en N-1 ou N.

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee des Pays de la Loire et la Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire. Les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, les commissaires à la stratégie de lutte contre la pauvreté des régions Pays de la Loire et Bretagne, l'Insee de Bretagne et la Direction Régionale de la Cohésion Sociale de Bretagne, ont également collaboré à cette étude.

Insee Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication
Pascal Seguin

Rédactrice en chef
Myriam Boursier

Bureau de presse
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9689
© INSEE Pays de la Loire
Février 2021

Pour en savoir plus

- Abbas H. et Garbinti B., *De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015*, Insee Référence France Portrait social, édition 2019, novembre 2019.
- Chaillot P. et Legendre D., *Temps partiel : la garde des enfants est le premier motif des femmes*, Insee Analyses Pays de la Loire, n° 71, mars 2019.
- Cros L. et Neveu L., *En Bretagne, les femmes à la tête d'une famille monoparentale sont plus souvent en situation de pauvreté que celles vivant seules*, Insee Flash Bretagne, n° 50, mars 2019.
- Costemalle V., *Formations et ruptures d'unions : quelles sont les spécificités des unions libres ?*, Insee Référence France Portrait social, édition 2017, novembre 2017.

